

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Original déposé le

20 MAI 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de Greffe division NamurN° d'entreprise : **0568 924 202****Nom**(en entier) : **NIBECO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Petite Bolette, 16 - 5380 Fernelmont****Objet de l'acte : Organe d'administration - Nomination**

D'un procès-verbal du 11/05/2026, il ressort que les membres de l'assemblée générale ont pris les résolutions suivantes :

1. Organe d'administration – Nomination
2. Mandataire spécial

• Première résolution :

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur, pour une durée indéterminée, avec effet au 01/05/2026, Mademoiselle Juliette NIHOUL, domicilié Chemin du Saint Desert, 10 à 5100 Wepion.

Son mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

• Deuxième résolution :

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL MWE FIDUCIAIRE (BCE : 1013.535.974), représentée par son administrateur, Monsieur Eric WAUTIER, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur belge du chef de la résolution prise ci-dessus. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

L'organe d'administration se compose désormais comme suit :

- Monsieur Marc NIHOUL, administrateur ;
- Mademoiselle Juliette NIHOUL, administrateur.

Fait à Fernelmont, le 11/05/2026

M. le Président
NIHOUL Marc

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).